

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 Février 2016

L'an deux mille seize, le vingt trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de l'ancienne pharmacie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 17 février 2016.

Suite à un problème technique, le Conseil a été suspendu à 20 h 55 et a repris à 21 h 10, salle Joséphine Bataille.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Gilles DE MACEDO, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, M. René LECUYER, M. Julien LEPOLARD, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Procuration : Mme Roxane GHYS a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE à partir de 22 heures.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.



ORDRE DU JOUR

- 1° Budgets :
 - a) Budget Commune 2015 - Résultat
 - b) Budget du Service des Eaux 2015 - Résultat
- 2° Travaux de voirie : bordures et trottoirs rue du Château
- 3° Travaux de voirie : création de trottoirs rue Henri Roland
- 4° Transferts de compétences à la C.C.P.M. :
 - a) Compétence « S.A.G.E. » (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
 - b) Compétence « création et entretien des infrastructures de recharges des véhicules électriques et hybrides »
 - c) Compétence « protection et mise en valeur de l'environnement / éclairage public d'efficacité énergétique et d'efficience environnementale »
- 5° Demandes d'adhésion au SIDEN/SIAN
- 6° Proposition d'achat de la parcelle cadastrée « A 2932 » (terrain entrée étang) : estimation des domaines
- 7° Proposition de vente de la parcelle cadastrée « A 2851 »
- 8° Demandes de subventions exceptionnelles :
 - a) Club de Danse Country
 - b) Aide à Domicile en Activités Regroupées (ADAR)
- 9° Personnel communal :
 - a) Mise en place du nouveau régime indemnitaire I.F.S.E. et C.I.A.
 - b) Mise en place de l'entretien professionnel
 - c) Attribution de bon d'achats et de cartes cadeaux au personnel communal
 - d) Compte-rendu de la réunion du personnel du 22 février 2016
- 10° Questions diverses
- 11° Informations diverses :
 - a) Lettre au Président du Conseil Départemental concernant le Collège
 - b) Site informatique : point de situation
 - c) Panneau d'information

1° **Budgets :**

a) **Budget Commune 2015 - Résultat**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'exécution du budget de la commune 2015 et remet à chaque membre :

- un comparatif - détail chapitre/article,
- une vue d'ensemble.

Ces documents seront examinés de façon détaillée dans le cadre du vote des comptes administratifs.

Les chiffres clés au niveau du résultat cumulé sont les suivants :

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1.407.744,09	1.791.844,67
	Section d'investissement	986.613,89	936.331,66
	Total cumulé	2.394.357,98	2.728.176,33

Ce résultat de 333.819 € (2.728.176,33 € - 2.394.357,98 €) est en amélioration de 94.766 € en raison de l'obtention de la dotation de solidarité urbaine de 119.597 €.

Le devenir de cette dotation obtenue pour la première fois en 2015 reste incertain.

b) **Budget du Service des Eaux 2015 - Résultat**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'exécution du budget du service des eaux 2015 et remet à chaque membre :

- un comparatif - détail chapitre/article,
- une vue d'ensemble.

Ces documents seront examinés de façon détaillée dans le cadre du vote des comptes administratifs.

Les chiffres clés au niveau du résultat cumulé sont les suivants :

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	556.362,91	650.095,92	93.733,01
	Section d'investissement	30.150,68	9.988,54	-20.162,14
	Total cumulé	586.513,59	660.084,46	73.570,87

2° **Travaux de voirie : bordures et trottoirs rue du Château - autorisation de demande de subvention :**

Le SIDEN/SIAN va réaliser l'assainissement de la rue du château.

De ce fait, la commune devra réaliser les travaux de voirie, de reconfiguration des trottoirs et de pose de nouvelles bordures.

Un devis estimatif de ces travaux s'élève à 179.790 € H.T.

Il est précisé que les travaux d'assainissement du SIDEN/SIAN pourraient se dérouler sur la période d'avril à juin 2016 et les travaux de voirie, trottoirs et bordures à partir de septembre 2016 afin de permettre l'accès à la Société TERNOVEO pendant la campagne céréalière.

Préalablement à ces travaux, le service des eaux procédera au remplacement des branchements « plomb » des compteurs de cette rue, quinze compteurs sont concernés pour un coût estimatif entre 17.000 et 20.000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 30 % au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), étant précisé que le dossier doit être déposé avant le 15/03/2016.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

3° Travaux de voirie : création de trottoirs rue Henri Roland - autorisation de demande de subvention :

Il s'agit de la création d'un trottoir le long de la route départementale « 100 », du côté du cimetière et le long de la déchetterie, intégrant la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la réalisation d'une place réservée.

Un devis estimatif ressort à 49.266 €.

Ce projet a fait l'objet d'un accord de principe de subvention par le Conseil Départemental à hauteur de 15.200 €.

Compte-tenu de cette subvention octroyée par le Conseil Départemental, il est proposé de retenir ce projet et il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à demander une seconde subvention au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 30 % du montant estimé.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

4° Transferts de compétences à la C.C.P.M. :

a) Compétence « S.A.G.E. » (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Les S.A.G.E. ont été créés par la loi sur l'eau de 1992 et ils fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le S.A.G.E. de la Sambre a été élaboré et approuvé le 21/09/2012 ; il est porté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA).

Le S.A.G.E. de l'Escaut a été créé en mars 2014 dans le cadre d'un syndicat mixte.

Le territoire de la C.C.P.M. est concerné par les S.A.G.E. de l'Escaut et de la Sambre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le transfert à la C.C.P.M. de cette compétence « S.A.G.E. »,
- d'approuver l'adhésion de la C.C.P.M. au Syndicat mixte de l'Escaut,
- de confirmer le portage du S.A.G.E. de la Sambre par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

La C.C.P.M. s'est prononcée favorablement sur ce transfert le 15/12/2015 et il est demandé aux Conseils Municipaux des communes membres de délibérer dans ce sens.

Le Maire propose donc d'approuver ce transfert ainsi que l'adhésion de la C.C.P.M au syndicat mixte de l'Escaut et de confirmer le portage du « S.A.G.E. » de la Sambre par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

b) **Compétence « création et entretien des infrastructures de recharges des véhicules électriques et hybrides »**

La Communauté de Communes du Pays de Mormal souhaite s'engager dans le déploiement de 4 bornes à l'horizon 2016 pour un budget prévisionnel de 28.000 € HT avant marché, pris en charge à hauteur de 50 % par l'ADEME, 20 % par le Conseil Régional et un solde de 20 %, soit 5.600 € par la C.C.P.M.

A cet investissement, s'ajoutent les coûts de maintenance et d'entretien annuel supportés par la C.C.P.M. pour un montant estimé de 5.760 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le transfert - en concordance avec la délibération du Conseil Communautaire en date du 12/11/2015 - à la Communauté de Communes du Pays de Mormal de la compétence « création et l'entretien des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides ».

En réponse à une question, le Maire indique que les emplacements de ces bornes de recharge ne sont pas encore définis.

Lors de la réunion de la C.C.P.M., il a été évoqué une localisation possible dans les 3 principales villes de la C.C.P.M. (Bavay, Landrecies, Le Quesnoy). L'objectif étant - avant tout - d'assurer un maillage correct sur le territoire de la C.C.P.M. Il n'a pas été évoqué de localisation pour la 4^{ème} borne.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation de ce transfert.



Suite à un problème d'alimentation électrique, le Conseil Municipal est suspendu à 20 h 55 et il est décidé - à l'unanimité - de transférer sa tenue à la salle Joséphine Bataille.

Reprise de la réunion à 21 h 10, salle Joséphine Bataille.

Il est procédé au vote du transfert de la compétence « création et entretien des infrastructures de recharges des véhicules électriques et hybrides »

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	8
Contre	1
Abstentions	10

c) **Compétence « protection et mise en valeur de l'environnement / éclairage public d'efficacité énergétique et d'efficience environnementale »**

Si l'ex-C.C.Q. exerçait cette compétence, il n'en était pas de même pour les 2 autres Communautés de Communes (du Bavaisis et du Pays de Maroilles).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver, en concordance avec la délibération du Conseil Communautaire du 15/12/2015, le transfert au titre des compétences optionnelles de l'éclairage public de la voie publique (hors enfouissement) non ornemental, avec effet au 01/04/2016.

Guy FACQ rappelle que la commune fait partie du syndicat d'électrification de la région d'Avesnes.

Il demande quelles sont les conséquences et quelle est la coordination par rapport à ce syndicat.

Daniel RONCHIN et plusieurs conseillers demandent ce qu'induit exactement, en terme de prise en charge, ce transfert (investissement, réparation, entretien, maintenance, approvisionnement....)

Face à ces interrogations légitimes, le Maire propose de retirer la demande de délibération ce jour et d'interroger la C.C.P.M. sur ces différents points et d'en faire restitution au prochain Conseil.

Le Conseil Municipal marque son accord à l'unanimité pour différer sa délibération.

5° Demandes d'adhésion au SIDEN/SIAN :

La commune de Poix du Nord en tant que membre du SIDEN/SIAN est amenée à délibérer sur toutes les nouvelles adhésions.

La commune de Serain (Aisne), la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (Nord) et la commune de La Neuville en Beine (Aisne) ont sollicité leurs adhésions.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour ces nouvelles adhésions au SIDEN/SIAN.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

6° Proposition d'achat de la parcelle cadastrée « A 2932 » (terrain entrée étang) - estimation des domaines :

Le propriétaire de la parcelle cadastrée « A 2932 » - d'une surface de 6,82 ares située rue de Bousies dans le périmètre de l'étang et qui en conditionne en partie l'accès - demande à la commune d'acheter cette parcelle.

Le Maire propose au Conseil Municipal, préalablement à toute décision, de saisir le service des domaines pour l'évaluation du dit-terrain.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Parallèlement, il est demandé au Maire de se renseigner si une servitude de fait n'existerait pas au bénéfice de la commune sur ce terrain.

7° Proposition de vente de la parcelle cadastrée « A 2851 » :

Lors du Conseil Municipal du 24/09/2015, celui-ci avait donné un accord de principe pour la cession après division d'une partie de la parcelle cadastrée « A 2851 » à un particulier dans le prolongement du terrain sur lequel il construit une nouvelle habitation.

Le Conseil prend acte d'une proposition d'achat de M. Christophe BAUDCHON pour la partie de cette parcelle enclavée et non constructible, d'une superficie approximative de 500 M², à hauteur de 2.000 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition d'acquisition à la condition de la prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais de division cadastrale, de bornage et de tous autres frais se rattachant à cette cession.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

8° Demandes de subventions exceptionnelles :

a) Club de Danse Country

Le club de « Danse Country » fait une demande de subvention exceptionnelle de 250 € pour le démarrage de son association et l'organisation de la prochaine manifestation (bal country le 19 mars).

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est donné pour principe de soutenir désormais les associations à leur démarrage sous conditions d'être administrativement en règle, d'avoir un nombre représentatif d'adhérents.

Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande de subvention exceptionnelle.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

b) Aide à Domicile en Activités Regroupées (ADAR)

Cette association exerce une activité d'aide à domicile auprès de personnes en perte d'autonomie, en situation de handicap.....

Elle indique être intervenue sur le territoire de la commune de Poix du Nord chez 13 habitants et avoir réalisé 942,25 heures d'aide à domicile.

Elle sollicite une subvention pour l'année 2016 de 188,45 € sur base de 0,20 € par heure réalisée.

Il est proposé au Conseil Municipal de différer l'examen de cette demande de subvention et de l'intégrer dans l'ensemble des demandes des associations pour l'année 2016 qui seront étudiées par la commission des finances fin mars et ensuite soumises à la décision du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour différer l'examen de cette demande.



A 22 heures, Madame Roxane GHYS quitte la séance du Conseil pour des raisons professionnelles et donne procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE.

9° Personnel communal :

a) Mise en place du nouveau régime indemnitaire I.F.S.E. et C.I.A.

Le Maire, en préambule, informe le Conseil Municipal de 2 réformes importantes relatives au personnel de la fonction publique territoriale.

Tout d'abord, une réforme du régime indemnitaire substitue au dispositif antérieur des Indemnités d'Administration et de Technicité (I.A.T.) un dispositif d'Indemnité de Fonctions, de Suggestions et d'Expertise (I.F.S.E.), fondé sur l'expérience professionnelle de l'agent avec un éventuel Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.).

Il est soumis au Conseil Municipal un projet de délibération dont a été saisi préalablement le Comité Technique de la Fonction Publique le 16/02/2016 prévoyant :

- la mise en place de l'I.F.S.E. complétée par le C.I.A.
- la fixation des montants de l'I.F.S.E. et du C.I.A à hauteur de 10 % du plafond maximal autorisé par groupe de fonctions et d'emplois, soit 1.134 € maximum pour l'I.F.S.E. et 126 € maximum pour le C.I.A.

Les montants correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Le Maire, par arrêté, décidera de l'attribution individuelle.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Il est précisé que ce dispositif est d'application immédiate pour les adjoints administratifs territoriaux (secrétaire de mairie et secrétaires), pour les agents territoriaux des écoles maternelles (ATSEM) et les adjoints territoriaux d'animation.

L'arrêté pour les adjoints techniques territoriaux est en attente de parution.

b) Mise en place de l'entretien professionnel

La seconde réforme importante, relative au personnel de la fonction publique territoriale, concerne la mise en place obligatoire - à partir du 1^{er} janvier 2016 - de l'entretien professionnel.

Cet entretien s'appuie sur une fiche de poste détaillée et est réalisé par le responsable hiérarchique direct de l'agent.

Il s'agit selon le texte « d'un moment d'échanges et de dialogue entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct en vue d'établir et d'apprécier la valeur professionnelle du fonctionnaire évalué ».

Cet entretien permet d'apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, d'évaluer la réalisation des objectifs, d'établir les objectifs pour l'année suivante en fixant les moyens pour y parvenir, en particulier par le biais de la formation.

Gilles DE MACEDO pose la question de la réalisation de l'intérêt d'un entretien intermédiaire.

Pour cette année, le Maire précise qu'il n'en est pas prévu mais que c'est une suggestion pouvant être retenue à l'avenir.

c) Attribution de bons d'achats et de cartes cadeaux au personnel communal

Un courrier de Madame le Sous Préfet en date du 06/01/2016 précise que la pratique de bons d'achats et de cartes cadeaux au personnel communal est « tolérée dès lors que l'avantage en cause est précisément prévu par une délibération et reste raisonnable dans son montant ».

Séverine DELOBELLE, adjointe à l'animation de la vie locale, précise que les dispositions actuellement appliquées sont les suivantes :

- départ en retraite : carte cadeau, cadeau ou bon d'achat équivalant à 1 mois de traitement,
- Noël du personnel communal :
 - . carte cadeau de 50 € par agent titulaire et stagiaire,
 - . carte cadeau de 30 € pour les agents en CDD ou en contrat aidé,
 - . carte cadeau de 50 € pour les enfants de moins de 15 ans de tout le personnel quelque soit son statut.

La condition requise est de faire partie de l'effectif à la date de remise des cartes cadeaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider par délibération cette pratique antérieure.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

d) Compte-rendu de la réunion du personnel du 22 février 2016

Cette réunion d'échanges a traité :

- de la présentation du nouveau dispositif d'entretien d'évaluation professionnelle,

- de la présentation du nouveau régime indemnitaire,
- de la mise en place de dispositions internes relatives aux absences, prises de congés, sécurité au travail, interdiction de toute introduction d'alcool et de consommation sur le lieu de travail. Ces dispositions feront l'objet d'une note de service détaillée.
- de la formation : recueil des souhaits et besoins lors de l'entretien d'évaluation et établissement d'un plan de formation annuel.

11° Informations diverses :

a) Lettre du Président du Conseil Départemental concernant le collège « MONTAIGNE »

Un courrier en date du 1^{er} février 2016 de M. le Président du Conseil Départemental, faisant réponse à une interpellation par le Maire sur la situation du collège de Poix du Nord, indique que la réhabilitation du collège Montaigne de Poix du Nord a été retenue en priorité n° 2 des opérations de réhabilitation de collèges qui seront engagées par le Département dans le courant du mandat actuel.

Il n'y a cependant pas d'engagement sur la date de réalisation des travaux dont le rythme de lancement devra intégrer la capacité de mobilisation de l'emprunt par le Département.

b) Site informatique : point de situation

Geoffrey PAUL, conseiller délégué, en charge de la conception, de l'élaboration et de la réalisation du site informatique présente l'arborescence de celui-ci.

Il reste encore à recevoir la contribution de certains membres du groupe de travail.

L'objectif est de présenter la maquette du site lors d'un prochain Conseil Municipal, de procéder ensuite à des tests et d'ouvrir le site fin avril, début mai.

Le Maire insiste sur l'importance et la qualité du travail mené par Geoffrey PAUL et son groupe de travail et les en remercie.

c) Panneau d'information

Joël DEHOVE, adjoint à l'urbanisme, a consulté 3 entreprises et en a reçu 2 avec des membres de sa commission.

La proposition la plus intéressante, tant au niveau technique qu'en matière de prix, est celle de la société CENTAURE SYSTEMS.

Le coût du panneau est d'environ 8.520 € H.T., avec une garantie de 2 ans, un abonnement mensuel de 14,90 €.

Ce panneau est doté d'un écran graphique monochrome, est de forme carré (128 cm), se situe à une hauteur de 2,30 m et serait implanté à proximité de l'église.

Il est envisagé - éventuellement à partir d'une maquette - de faire des simulations de positionnement afin de s'assurer de la meilleure visibilité.

d) Vie scolaire

Ludivine JOVENIAUX, adjointe aux affaires familiales et à la vie scolaire, indique qu'il n'y aura aucune fermeture de classe en 2016, que l'effectif est stable (264 élèves) et que les inscriptions pour la rentrée prochaine se feront dès le mois de mars.

Au niveau des NAP, la fréquentation est en repli sur la dernière période (130 enfants au lieu de 150), en particulier dans la tranche des « 8 - 11 ans ».

Des nouvelles activités seront proposées lors de la prochaine session et la collaboratrice - en charge de la coordination de ces activités périscolaires - participera à un prochain forum à Le Quesnoy à la recherche de nouvelles activités.

e) Au niveau familial et social

- Reprise de l'activité de la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois dans la salle St Martin rénovée,
- Réunion d'information organisée par la C.C.P.M. sur le dispositif « Communauté Amie des Aînés » : le mardi 8 mars 2016 à 18 h 30 à la salle des fêtes,
- Forum sur le « bien vieillir sa retraite » organisé par le C.L.I.C. (Centre Local d'Information et Coordination gérontologique) et ses partenaires : le jeudi 17 mars 2016 à partir de 10 h, salle des fêtes.

f) Circulation/stationnement/sécurité

Alain CLOEZ, en charge des problèmes de circulation, de stationnement et de sécurité, informe de la réalisation prochaine des marquages au sol et de l'apposition de panneaux rue Pasteur, rue de la République, rue des Marronniers, rue de l'Eglise et rue Henri Roland relatifs à la circulation (mise en sens unique de la rue de la république) et au stationnement.

Le coût estimatif est de 7.000 euros.

D'autre part, le Maire informe le Conseil Municipal de 2 vols aux écoles (rue des écoles et rue Pasteur) dont le montant est limité à moins de 1000 € (récupération d'une partie du matériel dont le vol était en cours) et d'une dégradation des toilettes à côté de la salle de musique

Il fait - par ailleurs - état du succès du recours mené par Daniel RONCHIN auprès de la compagnie d'assurance pour le 1^{er} vol subi aux ateliers municipaux (récupération de 4.500 € supplémentaires) et de 2 recours gracieux en cours auprès de l'assureur du personnel (SOFCAP).

Corinne BRUYER évoque le problème des déjections canines sur la voie publique, une réflexion sera menée quant aux mesures possibles.

D'autre part, en sa qualité de Présidente de l'Improvis Band Podéen, elle informe le Conseil Municipal d'une réunion le jeudi 25/02/2016 à 19 heures relative à l'organisation de la brocante. Le Maire y participera pour faire un point sur l'activité de cette association.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h 45.